

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1265**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Technicien(ne) en installation de surveillance-intrusion

Nouvel intitulé : Technicien en systèmes de surveillance-intrusion et de vidéoprotection

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en installation de surveillance-intrusion installe des systèmes de surveillance destinés à protéger des locaux d'habitation ou professionnels contre des risques d'intrusion. Il assure la mise en service des différents équipements (détecteurs, caméras, sirènes, etc.) connectés sur une centrale, puis il forme les utilisateurs. Pour l'équipement de locaux d'habitation, le technicien définit l'emplacement des matériels nécessaires et les installe. Il règle et paramètre le système, puis effectue les tests afin d'assurer le fonctionnement répondant aux besoins du client. Il réalise également le dépannage des systèmes installés, sur sollicitation du client.

Dans le cadre d'installation en milieu professionnel, le technicien s'appuie sur le dossier d'exécution technique réalisé par le bureau d'études de sa société, et assure lui-même les travaux d'installation ou supervise techniquement les équipes de monteurs ou de sous-traitants. Il prend en charge les réglages et paramétrages des équipements, d'un niveau en général plus complexe que pour l'habitation. Il réalise les tests et participe avec son commercial ou son chargé d'affaires à la réception de l'installation par le client. Dans le cadre d'un contrat de service, il effectue la maintenance préventive et corrective des systèmes installés.

Le lieu de travail du technicien en installation de surveillance-intrusion se situe soit au sein de son entreprise pour tout ce qui concerne la gestion et les relations avec le bureau d'études, soit sur le site à surveiller pour ce qui concerne l'installation, l'encadrement des équipes, le suivi technique du chantier et la maintenance. Il travaille seul ou en petite équipe selon l'importance des chantiers. Ses horaires de travail peuvent varier en fonction des délais du chantier ou de l'urgence d'un dépannage à effectuer. Dans cette dernière activité, des astreintes de nuit ou de week-end sont à assurer régulièrement.

Le technicien peut également partir quelques jours en déplacement, sur un chantier éloigné. Il dispose fréquemment d'un véhicule de service ainsi que d'un moyen de communication portable

#### 1. REALISER L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DU SYSTEME DE SURVEILLANCE-INTRUSION D'UNE HABITATION

Déterminer l'implantation des composants du système de surveillance-intrusion d'une habitation.

Installer les composants du système de surveillance-intrusion d'une habitation.

Mettre en service le système de surveillance-intrusion d'une habitation.

#### 2. REALISER L'INSTALLATION, LE SUIVI TECHNIQUE DE CHANTIER ET LA MISE EN SERVICE DU SYSTEME DE SURVEILLANCE-INTRUSION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

Installer les composants du système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

Régler les composants du système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

Mettre en service le système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

Préparer le chantier d'installation du système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

Contrôler le déroulement des travaux d'installation du système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

#### 3. ASSURER LA MAINTENANCE CORRECTIVE DE SYSTEMES DE SURVEILLANCE-INTRUSION D'HABITATIONS

Réaliser une intervention de maintenance corrective sur le système de surveillance-intrusion d'une habitation.

Modifier le système de surveillance-intrusion d'une habitation.

#### 4. ASSURER LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE SYSTEMES DE SURVEILLANCE-INTRUSION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

Réaliser une intervention de maintenance préventive d'un système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.  
 planifier les interventions de maintenance d'un système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.  
 Réaliser une intervention de maintenance corrective d'un système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.  
 Modifier le système de surveillance-intrusion de locaux professionnels.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises d'électricité générale d'envergure nationale disposant d'un département intrusion. Entreprises locales d'électricité générale.  
 Entreprises spécialisées en surveillance intrusion.

Technicien (ne) sécurité - alarme.  
 Technicien (ne) de maintenance des systèmes d'alarme et de sécurité.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

#### Réglementation d'activités :

Néant.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

#### Validité des composantes acquises : 4 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09/12/2003, JO du 18/12/2003.

Arrêté de révision du 18/12/2006, JO du 09/01/2007.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Technicien en systèmes de surveillance-intrusion et de vidéoprotection